



# Les fauteuils roulants de la discorde

Les députés ont voté une mesure autorisant le remboursement des fauteuils roulants d'occasion, provoquant la colère de l'association APF France handicap.

PAR DANIEL ROSENWEG  
@DROSENWEG

**LES PERSONNES** à mobilité réduite définitive vont-elles pouvoir continuer à choisir librement leur fauteuil roulant ? Ou vont-elles devoir s'acheter des modèles d'occasion ? Discuté en première lecture à l'Assemblée dans la nuit de jeudi à vendredi, l'article 28 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 introduit trois mesures nouvelles impactant directement les utilisateurs de fauteuils. Des patients qui redoutent de ne plus avoir accès qu'à des produits low-cost ou d'occasion. En tout, 1,8 million de personnes à mobilité réduite sont concernées, dont environ 150 000 renouvellent leur fauteuil chaque année. En moyenne 500 € sont pris en charge par l'Assurance maladie, le reste est en partie financé par des fonds d'Etat et départementaux qui laissent souvent un important reste à charge aux patients.

Votée, la première mesure prévoit un nouveau référencement des fauteuils donnant droit à prise en charge par l'Assurance maladie : environ 600 €, quand un fauteuil manuel en alliage léger coûte 3 000 à 4 000 €. « Les fauteuils font déjà l'objet d'un référencement sur des critères



Les mesures adoptées la semaine dernière font craindre un système à deux vitesses où les plus pauvres seront contraints de s'équiper en matériel d'occasion.

qualitatifs et sanitaires, s'étonne Alexandra Duvauchelle, déléguée générale de la fédération des Psad, les prestataires de santé à domicile, chargés de fournir les matériels (lits, cannes, fauteuils...) aux patients. La mesure prévoit de faire économiser 30 millions d'euros (M€), poursuit-elle, c'est donc bien que le nouveau référencement n'a vocation qu'à générer des économies. Plusieurs études ont pourtant montré que cette pratique aboutit à une baisse de la qualité et nuit à l'innovation. »

Votée aussi, la deuxième mesure ouvre la voie au remboursement par l'Assurance maladie de fauteuils « reconditionnés », c'est-à-dire d'occasion. Officiellement, il s'agit de « proposer une offre de fauteuils roulants diversifiée et des prix plus attractifs », s'est justifiée la secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, Sophie Cluzel. Certains y voient également un moyen de lutter contre le gâchis. Pour autant, cette mesure semble profiter avant tout à l'Assurance maladie qui

en espère 10 M€ d'économies en 2020.

« Le fauteuil, c'est le prolongement de notre corps, on y est assis toute la journée. En général, il est conçu sur mesure tant il est fondamental qu'on y soit confortablement installé, explique Pascale Ribes, administratrice de l'association APF France handicap. Entre le nouveau référencement et l'incitation à choisir de l'occasion, on nous pousse vers le low-cost. C'est pourquoi, insiste-t-elle, nous demandons que la liberté de

choix soit maintenue. Or, les amendements qui la défendaient ont tous été rejetés. »

## Le dépôt de garantie repoussé

« On ne sait même pas comment ça va se passer, renchérit Alexandra Duvauchelle : ce texte a été rédigé sans concertation alors qu'il n'existe aucune filière de reconditionnement. Qui fixera les prix, sur quels critères ? Aucune traçabilité ni garantie de sécurité n'est prévue, poursuit-elle. Nous ne sommes pas opposés aux reconditionnements, mais une telle mesure s'anticipe. Un fauteuil, c'est prescrit par un médecin, ça doit répondre à des besoins particuliers. Quand il a servi plusieurs années, c'est très compliqué de remettre en état un fauteuil. »

Pour favoriser les produits d'occasion, le gouvernement avait prévu d'instaurer un « dépôt de garantie ». « Les pauvres qui ne pourront pas le payer seront contraints de prendre un modèle d'occasion quand les autres prendront un neuf ! On crée un système à deux vitesses », s'insurge Pascale Ribes. Finalement, au cours des débats, Agnès Buzyn a demandé le retrait de cette mesure. Mais elle n'exclut pas de la réintroduire quand sera défini le nouveau dispositif de l'occasion.

## TAXE FLOTTANTE SUR L'ESSENCE

Le patron de Total, Patrick Pouyanné, s'est prononcé hier dans « le Journal du dimanche » pour une taxe flottante sur les prix de l'essence. « On me dit que c'est compliqué. Je ne comprends pas pourquoi. [...] On l'a déjà fait par le passé. Ce serait une bonne méthode pour amortir le choc » en cas de flambée des cours du brut. Le PDG de Total s'est engagé, par ailleurs, à ne fermer aucune de ses 3 500 stations-service en France.

## FDJ

La Française des jeux (FDJ) doit 380 millions d'euros à l'Etat en contrepartie de droits exclusifs sur les jeux de loterie et de paris sportifs, selon un avis paru hier au « Journal officiel ». La somme devra être versée à l'Etat avant le 30 juin 2020. D'ici là, la FDJ doit être privatisée à partir du 7 novembre. L'Etat va descendre sa part de 72 % à 50 %, ce qui devrait lui rapporter de l'ordre d'un milliard d'euros.

## Le très attendu rapport El Khomri

**GRAND ÂGE** L'ancienne ministre du Travail rendra ses propositions demain à Agnès Buzyn.

**ALORS** que le vieillissement de la population va accroître le nombre de personnes âgées dépendantes, il est de plus en plus difficile de recruter des personnels compétents et motivés. Dans le rapport qu'elle doit remettre demain à Agnès Buzyn pour améliorer l'attractivité des professions liées au grand âge, l'ex-ministre du Travail, Myriam El Khomri, propose d'abord d'ouvrir grand l'accès aux écoles d'aides-soignantes. Elle souhaite aussi favoriser la formation en alternance, pour attirer des demandeurs d'emploi, et développer la valorisation des acquis de l'expérience (VAE), à destination cette fois des salariés du secteur du

grand âge et de l'autonomie payés au smic et ayant peu de perspectives d'évolution.

Myriam El Khomri propose également de faire le ménage parmi les quelque soixante dénominations existantes pour désigner le même métier et de procéder à un toilettage des conventions collectives anciennes. Enfin, comme a été créée une nouvelle qualification d'infirmières à pratique avancée, Myriam El Khomri suggère pour les aides-soignantes des échelons intermédiaires tenant compte de leurs pratique et expérience et pouvant déboucher, moyennant formation complémentaire, sur la qualification d'infirmière. **D.R.**

amazon academy

LE 6 NOVEMBRE 2019 À PARIS

PRÊTS À BOOSTER VOTRE BUSINESS ?

Accélérez votre croissance grâce aux innovations d'Amazon

Pour la troisième année consécutive, Amazon réunit un panel d'entrepreneurs et d'experts du numérique pour une journée d'inspiration et d'échanges autour du thème de l'innovation au service de la croissance.

PARTICIPEZ GRATUITEMENT inscription sur [www.amazon-academy.fr](http://www.amazon-academy.fr)



Le 6 novembre 2019 de 9h30 à 18h30 - Élysée Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, 75018 Paris